



Assemblée générale de l'association de l'unité de programme en action culturelle

15 septembre 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale du 15 septembre 2020 qui s'est déroulée via la plateforme Zoom à 17h. Quorum est atteint, 20 personnes étaient présentes lors de cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

0. Procédure

0.1 Ouverture

Évelyne Morisset propose l'ouverture
Appuyé par Marie-Pier Forest-Gaudet

0.2 Présidium

Annabelle Garon propose Éléonore Lussier-Thuot à l'animation et Émeric Hébert à la prise de note
Appuyé par Kathy-ann Giguère
Adopté à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposition privilégiée de Catherine Lauzon: 2.5 Chargé.e aux affaires académiques devient 2.3
Appuyé par Émy Girard

Annabelle Garon propose l'adoption de l'ordre du jour
Appuyé par Pénélope Sévigny
Adopté à majorité

Proposition privilégiée de Pénélope Sévigny que l'on montre les résultats des votes
Appuyé par Émy Girard
Adopté à majorité

1. Avis de motion

Dépôt d'un avis de motion par Annabelle Garon

Proposition de changer le Chapitre 8 des Statuts et Règlements de l'AEUPAC par ce qui suit:

Appuyé par Émy Girard

Chapitre VIII

Subventions des projets

- 8.1 Pour toute demande de cent dollars (100 \$) et moins, le conseil d'administration peut directement voter et accorder/refuser, par vote majoritaire, une demande financière lors de la tenue du conseil.
- 8.2 Pour toute demande de plus de cent dollars (100 \$), le ou la membre demandeur(e) doit déposer sa demande au conseil d'administration avant de passer en assemblée générale. Le conseil a de plus le droit de refuser une demande de subvention si celle-ci ne respecte pas la présente politique de demandes de subvention. Si la demande est acceptée, le demandeur ou la demandeuse est convoqué(e) en assemblée générale afin que les membres de l'AEUPAC votent sur la demande financière du ou de la membre demandeur(e).
- 8.3 Chaque projet individuel d'un étudiant ou d'une étudiante membre ou d'un groupe étudiant est limité à une seule demande par trimestre d'automne et d'hiver.
- 8.4 En cas de refus par l'assemblée, l'étudiant, l'étudiante ou le groupe étudiant peut présenter une nouvelle demande à un autre trimestre d'automne et d'hiver.
- 8.5 Le montant maximum qu'un ou une membre ou qu'un groupe étudiant peut demander au cours d'une année académique est de cinq cents dollars (500 \$) et de mille cinq cents dollars (1500 \$) pour les groupes affiliés au conseil administratif.

8.6 Un ou une membre ou un groupe étudiant peut demander une subvention pour un projet si ce projet :

- 8.6.1 ne génère aucun revenu pour le ou la membre ou le groupe d'étudiant demandant;
- 8.6.2 ne génère aucun revenu aux personnes qui organisent le projet, à une cause ou à une association pour laquelle l'AEUPAC n'a pas pris position préalablement. Une subvention pour un projet ne peut être acceptée que si elle sert au financement du projet, et non au financement des individus, de la cause ou de l'association eux-mêmes;
- 8.6.3 implique au moins un étudiant ou une étudiante de l'AEUPAC;
- 8.6.4 est présenté par un étudiant ou une étudiante de l'AEUPAC à l'assemblée générale;
- 8.6.5 n'est pas un échange étudiant, un cours suivi à l'étranger ou un stage académique effectué dans le cadre du baccalauréat en action culturelle;
- 8.6.6 promeut la culture et respecte les valeurs de l'AEUPAC adressées dans le chapitre X.

8.7 Dépenses admissibles

- 8.7.1 Papeterie et fournitures de bureau
- 8.7.2 Frais de location de salle
- 8.7.3 Frais de personnel (salaire d'employé.e.s)
- 8.7.4 Cachet des artistes, conférencier.ères
- 8.7.5 Matériel et accessoires
- 8.7.6 Nourriture et boissons non-alcoolisées
- 8.7.7 Prix en tirage (maximum de 200\$)

8.8 Formulaire de demande de subventions

- 8.8.1 Le conseil se doit de faire un appel en début d'année pour rendre accessible le formulaire de demande de subventions à tous les membres.
- 8.8.2 Le ou la membre demandeur(e) ou le groupe étudiant doit remplir le formulaire de demande de subventions et fournir un budget prévisionnel équilibré.
- 8.8.3 Le ou la membre demandeur(e) ou le groupe étudiant doit venir présenter son projet à l'assemblée générale.

8.9 Versement de la subvention

- 8.9.1 Ce montant peut être divisé en plusieurs versements durant l'année académique. Les groupes affiliés peuvent demander un montant allant jusqu'à 750 \$ à l'assemblé modulaire étudiante de subventions d'automne et 750 \$ à la deuxième assemblé modulaire étudiante de subventions d'hiver, avant le 1^{er} mars.
- 8.9.2 Le ou la membre demandeur(e) doit venir signer un contrat avec une personne signataire du conseil exécutif. Le ou les chèques seront émis par la suite à la signature de ce contrat.

8.10 Reddition de comptes et remboursement

- 8.10.1 Le ou la membre demandeur(e) devra remettre ses factures correspondant au montant de la subvention accordée selon les dépenses admissibles au conseil exécutif dans les soixante (60) jours suivant la fin du projet.
- 8.10.2 Dans le cas où le projet n'a pas lieu, le ou la membre demandeur(e) devra effectuer le remboursement de la subvention à l'AEUPAC.
- 8.10.3 Si la reddition de comptes du ou de la membre demandeur(e) est inexistante ou insuffisante, le ou la membre demandeur(e) ne pourra plus faire de demande de subventions aux sessions subséquentes.

2. Élections

Extrait du Chapitre 4 des Statuts et Règlements de l'AEUPAC:

“La procédure d'élection des élus aux différents postes se déroulent comme suit :

- Présentation du poste par la personne l'ayant occupé auparavant. En cas d'absence de la personne ayant le poste, le présidium doit lire la description du poste tel qu'il est décrit dans les statuts et règlements.
- Les candidatures sont déposées lors de l'assemblée générale par la personne elle-même ou par une tierce personne en proposant une autre (Sous réserve de cette personne).
- Les personnes candidates se présentent durant un maximum de 2 minutes par personne.
- Une période de questions et de réponses de l'assemblée aux personnes candidates de 5 minutes s'ensuit.
- Inviter les personnes candidates à sortir de la salle afin que l'assemblée puisse discuter, débattre et délibérer.
- Un vote ayant comme choix les personnes candidates ou la chaise. Si la chaise est votée le poste reste vacant.
- L'assemblée fait entrer les personnes candidates et annonce la personne élue au poste.”

2.1. Coordonnateur/trice

Évelyne Morisset propose Lily-Marie Morin Lavoie

Lily-Marie Morin Lavoie accepte

Élue à majorité

2.2 Vice-coordonnateur/vice-coordonnatrice

Lily-Marie Morin Lavoie propose Annabelle Garon

Annabelle Garon accepte

Élue à l'unanimité

2.3 Chargé.e aux affaires académiques

Marie-Pierre Forest-Gaudet propose Catherine Lauzon

Catherine Lauzon accepte

Élue à majorité

2.4 Trésorier/Trésorière

Francis Morin se propose

Philippe Paradis propose Mathieu Raymond
Mathieu Raymond accepte

Francis Morin est élu à majorité

2.5 Chargé.e aux affaires administratives

Catherine Lauzon propose Émy Girard
Émy Girard refuse

Mathieu D'Astous propose Félix Biot
Félix Biot accepte

Émy Girard propose Katy-Ann Giguère
Kathy-Ann Giguère refuse

Chaise élue à majorité

2.6 Chargé.e aux communications

Kathy-Ann Giguère propose Roxanne Choquet
Roxanne Choquet accepte
Elue à majorité

2.7 Agent.e de liaison

Mathieu Raymond se propose

Annabelle Garon propose Philippe Paradis
Philippe Paradis accepte

Philippe Paradis élu à majorité

2.8 Chargé.e.s aux affaires socioculturelles

William Maillet propose Mathieu Raymond
Mathieu Raymond refuse

Philippe Paradis propose Kathy-Ann Giguère
Kathy-Ann Giguère accepte

Annabelle Garon propose Émy Girard
Émy Girard refuse

Annabelle Garon propose Philippe Hébert-Beaulieu
Philippe Hébert-Beaulieu accepte

Proposition privilégiée de Philippe Paradis d'élire chaque personne pour un mandat, soit ceux de septembre à septembre et de septembre à avril.

Appuyé par Émy Girard
Adopté à majorité

Mandat de septembre 2020 à avril 2021
Philippe Hébert élu à majorité

Mandat de septembre 2020 à septembre 2021
Kathy-Ann Giguère élue à majorité

2.9 Représentant.e.s d'année

Philippe Cormier se propose (3e année)
Élu à majorité
Kathy-Ann Giguère se propose (1ere année)
Élue à majorité

2.10 Coordonnateur/Coordonnatrice de la LACI

Évelyne Morisset propose Pénélope Sévigny
Pénélope Sévigny accepte
Élue à l'unanimité

2.11 Coordonnateur/Coordonnatrice du Théâtre Point

Philippe Paradis propose Maude Fortin
Maude Fortin accepte
Élue à l'unanimité

2.12 Coordonnateur/Coordonnatrice du Spect'AC

Mylène Boivin propose Dominique Chapados
Dominique Chapados accepte
Élue à l'unanimité

2.13 Coordonnateur/Coordonnatrice du Réseautage

Annabelle Garon propose Mathieu Raymond

Mathieu Raymond refuse

Poste vacant

2.14 Coordonnateur/Coordonnatrice du bal des finissant.e.s

Pénélope Sévigny propose Évelyne Morisset

Évelyne Morisset accepte

Elue à l'unanimité

3. Varia

4. Fermeture de l'assemblée

Proposition privilégiée de fermeture par Pénélope Sévigny

Appuyée par Kathy-Ann Giguère

Chargée aux affaires administratives sortante de l'AEUPAC: Annabelle Garon

Signature: *Annabelle Garon*



Assemblée générale de l'association de l'unité de programme en action culturelle

29 octobre 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale du 29 octobre 2020 qui s'est déroulée via la plateforme Zoom à 12h40. Quorum est atteint, 20 personnes et une observatrice étaient présentes lors de cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposé par Annabelle Garon à 12h41
Appuyé par Évelyne Morisset

0.2 Présidium

Il est proposé que Arielle Blanchet et Annabelle Garon soient respectivement en charge de l'animation et de la prise de notes.
Proposé par Évelyne Morisset
Appuyé par Dominique Chapados

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Appuyé par Benoit Gendreau

Proposition de Dominique Chapados que le point budget du Spect'AC passe en premier.
Appuyé par Philippe Paradis
Pas de demande de vote
Adopté à l'unanimité

Proposition de rajouter le point Entérinement au point 1.2 par Catherine Lauzon.

Appuyé par Philippe Paradis
Pas de demande de vote
Adopté à l'unanimité

1. Présentation du budget

1.1 AEUPAC

1.1.1 États financiers 2019-2020

Proposition de Philippe Paradis que l'observatrice Geneviève Marcotte ait le droit de parole.

Appuyé par Mylène Boivin

Présentation de Geneviève Marcotte sur les États financiers de l'année 2019-2020.

Proposition de Lily-Marie Morin-Lavoie d'adopter les états financiers 2019-2020.

Appuyé par Philippe Paradis

Pas de demande de vote

Adopté à l'unanimité

1.1.2 Budget 2020-2021

Présentation du budget 2020-2021 par Francis Morin.

Proposition de Francis Morin d'adopter le budget 2020-2021.

Appuyé par Philippe Paradis

Adopté à l'unanimité

Proposition:

Considérant la baisse d'inscriptions d'étudiants et étudiantes en Action Culturelle;

Considérant le maintien des activités socioculturelles dans le futur;

Considérant la baisse de revenus de la dernière et présente année;

Considérant le faible montant disponible pour les subventions des groupes affiliés et projets personnels et les soucis financiers de l'AEUPAC;

Considérant le coût de la vie en hausse;

Il est proposé d'élever la cotisation de 13\$ à 20\$

Proposition par Francis Morin

Appuyé par Philippe Paradis

Proposition privilégiée de mettre la proposition en dépôt par Lily-Marie Morin-Lavoie.

Appuyé par Philippe Paradis

Pas de demande de vote

Adopté à l'unanimité

Proposition de mettre au courant les étudiants et étudiantes du sujet de la prochaine assemblée générale (hausse de cotisations) par Philippe Cormier.

Appuyé par Catherine Lauzon
Demande de vote
Pour: 11
Contre: 1
Abstention: 6
Adopté à majorité

1.2 Entérinement

Proposition d'entériner le poste de coordonnateur/trice du Réseautage par Catherine Lauzon.

Appuyé par Philippe Paradis
Pas de demande de vote
Adopté à l'unanimité

1.3 Groupes affiliés

1.3.1 Spect'AC

Proposition d'amendement par Francis Morin de baisser les subventions de l'AEUPAC à 500\$ par session.

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
Philippe Paradis demande le vote.
Pour: 6
Contre: 5
Abstention: 9
Adopté à majorité

Recomptage
Pour: 7
Contre: 8
Abstention: 7
Battue à majorité

Proposition d'amendement par Francis Morin de baisser les subventions de l'AEUPAC à 500\$ à la session d'automne et à un montant indéterminé décidé ultérieurement à la session d'hiver.

Appuyé par Philippe Paradis
Demande de vote
Pour: 14
Contre: 2
Abstention: 2
Adopté à majorité

Budget adopté à l'unanimité

1.3.2 LACI

Pas de demande de vote
Budget adopté à l'unanimité

1.3.3 Théâtre Point

Pas de demande de vote
Budget adopté à l'unanimité

1.3.4 Réseautage

Pas de demande de vote
Budget adopté à l'unanimité

1.3.5 Bal des finissant.e.s

Pas de demande de vote
Budget adopté à l'unanimité

2. Demandes de subventions (projets personnels)

2.1 Philippe Cormier

Proposition que Philippe Cormier présente son projet en premier par Catherine Lauzon.
Appuyé par Philippe Cormier

Proposition de Philippe Paradis de mettre Philippe Cormier dans une salle à part afin que l'assemblée puisse discuter du montant de subventions qu'elle veut lui accorder.

Appuyé par Francis Morin
Pas de demande de vote
Adopté à l'unanimité

Proposition d'amendement par Francis Morin de baisser le montant de subvention de 500\$ à 200\$.

Appuyé par Catherine Lauzon

Proposition de sous-amendement de Philippe Paradis de réduire le montant de subvention à 100\$.

Appuyé par Maude Fortin

Francis retire sa proposition d'amendement et le sous-amendement devient l'amendement principal.

Proposition de sous-amendement par Philippe Paradis d'octroyer un budget de 100\$ pour l'achat d'une coupe.

Appuyé par Mathieu D'Astous
Demande de vote
Pour: 6

Contre: 5
Abstention: 2
Adopté à majorité

Retour à l'amendement principal:
Proposition d'octroyer 100\$ de subvention à Philippe Cormier pour l'achat d'une coupe.
Demande de vote
Pour: 10
Contre: 3
Abstention: 1
Adopté à majorité

Proposition de voter le budget de Philippe Cormier (avec la subvention de 100\$ pour l'achat d'une coupe) par Philippe Paradis.
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie.
Pas de demande de vote
Adopté à l'unanimité

2.2 Marine Coeurdassier

Présentation du projet de Marine Coeurdassier

Proposition par Philippe Paradis de mettre Marine Coeurdassier dans une salle à part afin que l'assemblée puisse discuter du montant de subventions qu'elle veut lui accorder.
Appuyé par Catherine Lauzon
Pas de demande de vote
Adopté à l'unanimité

Proposition d'amendement par Philippe Paradis de réduire le montant de la subvention à 250\$.
Appuyé par Francis Morin
Pas de demande de vote
Adopté à l'unanimité

Proposition par Philippe Paradis de voter le budget de Marine Coeurdassier (et sa subvention de 250\$).
Appuyé par Francis Morin
Pas de demande de vote
Adopté à l'unanimité

3. Liste de bars proscrits

Considérant :
QUE les actes à caractère sexuels sont proscrits en Action Culturelle;
QUE les membres de L'AEUPAC ont droit à un endroit sécuritaire où faire leurs activités;

QUE un membre du staff du cocktail ait posé des actions non consentantes envers un.e étudiant.e du programme;

QUE le bar Le Cocktail ait refusé les demandes de rencontres et nié les accusations envers cet incident disant que “ça arrive et qu’ils ne peuvent pas contrôler leurs membres”;

Proposition:

QUE le bar Le Cocktail soit ajouté à la liste des bars prohibés par l’AEUPAC.

Proposé par Catherine Lauzon

Appuyé par Mylène Boivin

Pas de demande de vote

Adopté à l’unanimité

Liste à jour: Ste-Élizabeth et le Cocktail

4. Avis de motion

4.1 Avis de motion par Annabelle Garon

Endossé par Philippe Paradis

Proposition de changer le Chapitre 8 des Statuts et Règlements de l’AEUPAC par ce qui suit:

Chapitre VIII

Subventions des projets

- 8.1 Pour toute demande de cent dollars (100 \$) et moins, le conseil d’administration peut directement voter et accorder/refuser, par vote majoritaire, une demande financière lors de la tenue du conseil.
- 8.2 Pour toute demande de plus de cent dollars (100 \$), le ou la membre demandeur(e) doit déposer sa demande au conseil d’administration avant de passer en assemblée générale. Le conseil a de plus le droit de refuser une demande de subvention si celle-ci ne respecte pas la présente politique de demandes de subvention. Si la demande est acceptée, le demandeur ou la demandeuse est convoqué(e) en assemblée générale afin que les membres de l’AEUPAC votent sur la demande financière du ou de la membre demandeur(e).

- 8.3 Chaque projet individuel d'un étudiant ou d'une étudiante membre ou d'un groupe étudiant est limité à une seule demande par trimestre d'automne et d'hiver.
- 8.4 En cas de refus par l'assemblée, l'étudiant, l'étudiante ou le groupe étudiant peut présenter une nouvelle demande à un autre trimestre d'automne et d'hiver.
- 8.5 Le montant maximum qu'un ou une membre ou qu'un groupe étudiant peut demander au cours d'une année académique est de cinq cents dollars (500 \$) et de mille cinq cents dollars (1500 \$) pour les groupes affiliés au conseil administratif.
- 8.6 Un ou une membre ou un groupe étudiant peut demander une subvention pour un projet si ce projet :
 - 8.6.1 ne génère aucun revenu pour le ou la membre ou le groupe d'étudiant demandant;
 - 8.6.2 ne génère aucun revenu aux personnes qui organisent le projet, à une cause ou à une association pour laquelle l'AEUPAC n'a pas pris position préalablement. Une subvention pour un projet ne peut être acceptée que si elle sert au financement du projet, et non au financement des membres de l'organisation, de la cause ou de l'association eux-mêmes;
 - 8.6.3 implique au moins un étudiant ou une étudiante de l'AEUPAC;
 - 8.6.4 est présenté par un étudiant ou une étudiante de l'AEUPAC à l'assemblée générale;
 - 8.6.5 n'est pas un échange étudiant, un cours suivi à l'étranger ou un stage académique effectué dans le cadre du baccalauréat en action culturelle;
 - 8.6.6 promeut la culture et respecte les valeurs de l'AEUPAC adressées dans le chapitre X.
- 8.7 Dépenses admissibles
 - 8.7.1 Papeterie et fournitures de bureau

- 8.7.2 Frais de location de salle
- 8.7.3 Frais de personnel (salaire d'employé.e.s)
- 8.7.4 Cachet des artistes, conférencier.ères
- 8.7.5 Matériel et accessoires
- 8.7.6 Nourriture et boissons non-alcoolisées
- 8.7.7 Prix en tirage (maximum de 200\$)

8.8 Formulaire de demande de subventions

- 8.8.1 Le conseil se doit de faire un appel en début d'année pour rendre accessible le formulaire de demande de subventions à tous les membres.
- 8.8.2 Le ou la membre demandeur(e) ou le groupe étudiant doit remplir le formulaire de demande de subventions et fournir un budget prévisionnel équilibré.
- 8.8.3 Le ou la membre demandeur(e) ou le groupe étudiant doit venir présenter son projet à l'assemblée générale.

8.9 Versement de la subvention

- 8.9.1 Ce montant peut être divisé en plusieurs versements durant l'année académique. Les groupes affiliés peuvent demander un montant allant jusqu'à 750 \$ à l'assemblé modulaire étudiante de subventions d'automne et 750 \$ à la deuxième assemblé modulaire étudiante de subventions d'hiver, avant le 1^{er} mars.
- 8.9.2 Le ou la membre demandeur(e) doit venir signer un contrat avec une personne signataire du conseil exécutif. Le ou les chèques seront émis par la suite à la signature de ce contrat.

8.10 Reddition de comptes et remboursement

- 8.10.1 Le ou la membre demandeur(e) devra remettre ses factures correspondant au montant de la subvention accordée selon les dépenses admissibles au conseil exécutif dans les soixante (60) jours suivant la fin du projet.
- 8.10.2 Dans le cas où le projet n'a pas lieu, le ou la membre demandeur(e) devra effectuer le remboursement de la subvention à l'AEUPAC.
- 8.10.3 Si la reddition de comptes du ou de la membre demandeur(e) est inexistante ou insuffisante, le ou la membre demandeur(e) ne pourra plus faire de demande de subventions aux sessions subséquentes.

Proposition d'amendement par Marine Coeurdassier de changer au point 8.6.2 le terme "individus" par "membres de l'organisation".

Appuyé par Philippe Paradis

Pas de demande de vote

Adopté à l'unanimité

Retour sur la proposition principale

Demande de constater le quorum par Catherine Lauzon

Perte de quorum

Avis de motion mis en dépôt

5. Varia

6. Fermeture de l'assemblée

Proposé par Philippe Paradis à 15h05

Appuyé par Catherine Lauzon

Signature de la secrétaire d'assemblée: *Annabelle Garon*



Assemblée générale extraordinaire de l'association de l'unité de programme en action culturelle

10 novembre 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020 qui s'est déroulée via la plateforme Zoom à 17h. Quorum est atteint, 26 personnes étaient présentes lors de l'ouverture de cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Félix Biot

AU

Ouverture de l'assemblée à **17h05**

0.2 Présidium

Il est proposé que Arielle Blanchet soit en charge de l'animation et Julien Robitaille-Brisson de la prise de note

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Félix Biot

AU

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour suivant :

0. Procédures d'ouverture

1. Hausse de cotisation

2. Entérinement
 3. Avis de motion
 4. Procédure de fermeture
- Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Philippe Paradis

Proposition privilégiée de modifier le mode de votation : Que l'on fonctionne par mode de votation secret donc par sondage sur Zoom.

- Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily Marie Morin-Lavoie
AU

1. Hausse de cotisations

Proposition 1.1 : Que l'on traite la proposition de hausse des cotisations mise en dépôt à la dernière assemblée.

- Proposé par Philippe Cormier
Appuyé par Lily Marie Morin-Lavoie
AU

Proposition 1.2 : *Considérant la baisse d'inscriptions d'étudiants et étudiantes en Action Culturelle;*

Considérant le maintien des activités socioculturelles dans le futur;

Considérant la baisse de revenus de la dernière et présente année;

Considérant le faible montant disponible pour les subventions des groupes affiliés et projets personnels et les soucis financiers de l'AEUPAC;

Considérant le coût de la vie en hausse;

Il est proposé d'élever la cotisation de 13\$ à 20\$

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur le sujet de la proposition telle que mise en dépôt à la dernière assemblée.

- Proposé par Philippe Cormier
Appuyé par Marie-Pierre Forest-Gaudet
AU

Début de la plénière à 17h26

Fin de la plénière à 17h47

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière de 15 minutes sur le sujet de la proposition.

Proposé par Catherine Lauzon
Appuyé par Marie-Pierre Forest-Gaudet
AU

Début de la plénière à 17h48
Fin de la plénière à 18h08

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur le sujet de la proposition.

Proposé par Ariane Spénard-Bourdúa
Appuyé par Marie-Pierre Forest-Gaudet
ADOPTÉE À MAJORITÉ
Pour : 12 Contre : 9 Abstentions : 4

Début de la plénière à 18h15
Fin de la plénière à 18h37

De retour sur la proposition 1.2 :

Considérant la baisse d'inscriptions d'étudiants et étudiantes en Action Culturelle;

Considérant le maintien des activités socioculturelles dans le futur;

Considérant la baisse de revenus de la dernière et présente année;

Considérant le faible montant disponible pour les subventions des groupes affiliés et projets personnels et les soucis financiers de l'AEUPAC;

Considérant le coût de la vie en hausse;

Il est proposé d'élever la cotisation de 13\$ à 20\$

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Pour : 17 Contre : 7 Abstentions : 2

2. Entérinement

Proposition 2.1 : Que l'on entérine au poste de chargé aux affaires administratives Mathieu D'Astous

Proposé par Philippe Paradis

Appuyé par Mathieu D'Astous

Proposition privilégiée : Que soit exclu Mathieu D'Astous pour la proposition 2.1.

Proposé par Philippe Paradis

Appuyé par Mathieu D'Astous

AU

De retour sur la proposition 2.1 : Que l'on entérine au poste de chargé aux affaires administratives Mathieu D'Astous

AU

3. Avis de motion

Proposition 3.1 : Que l'on traite l'avis de motion déposé à l'assemblée précédente.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Philippe Paradis

AU

Proposition 3.2 : Proposition d'Annabelle Garon de changer le Chapitre 8 des Statuts et Règlements de l'AEUPAC par ce qui suit:

Chapitre VIII

Subventions des projets

8.1 Pour toute demande de cent dollars (100 \$) et moins, le conseil d'administration peut directement voter et accorder/refuser, par vote majoritaire, une demande financière lors de la tenue du conseil.

8.2 Pour toute demande de plus de cent dollars (100 \$), le ou la membre demandeur(e) doit déposer sa demande au conseil d'administration avant de passer en assemblée générale. Le conseil a de plus le droit de refuser une demande de subvention si celle-ci ne respecte pas la présente politique de demandes de subvention. Si la demande est acceptée, le demandeur ou la demandeuse est convoqué(e) en assemblée générale afin que les membres de l'AEUPAC votent sur la demande financière du ou de la membre demandeur(e).

8.3 Chaque projet individuel d'un étudiant ou d'une étudiante membre ou d'un groupe étudiant est limité à une seule demande par trimestre d'automne et d'hiver.

8.4 En cas de refus par l'assemblée, l'étudiant, l'étudiante ou le groupe étudiant peut présenter une nouvelle demande à un autre trimestre d'automne et d'hiver.

8.5 Le montant maximum qu'un ou une membre ou qu'un groupe étudiant peut demander au cours d'une année académique est de cinq cents dollars (500 \$) et de mille cinq cents dollars (1500 \$) pour les groupes affiliés au conseil administratif.

8.6 Un ou une membre ou un groupe étudiant peut demander une subvention pour un projet si ce projet :

8.6.1 ne génère aucun revenu pour le ou la membre ou le groupe d'étudiant demandant;

8.6.2 ne génère aucun revenu aux personnes qui organisent le projet, à une cause ou à une association pour laquelle l'AEUPAC n'a pas pris position préalablement. Une subvention pour un projet ne peut être acceptée que si elle sert au financement du projet, et non au financement des membres de l'organisation, de la cause ou de l'association eux-mêmes;

8.6.3 implique au moins un étudiant ou une étudiante de l'AEUPAC;

8.6.4 est présenté par un étudiant ou une étudiante de l'AEUPAC à l'assemblée générale;

8.6.5 n'est pas un échange étudiant, un cours suivi à l'étranger ou un stage académique effectué dans le cadre du baccalauréat en action culturelle;

8.6.6 promeut la culture et respecte les valeurs de l'AEUPAC adressées dans le chapitre X.

8.7 Dépenses admissibles

8.7.1 Papeterie et fournitures de bureau

8.7.2 Frais de location de salle

8.7.3 Frais de personnel (salaire d'employé.e.s)

8.7.4 Cachet des artistes, conférencier.ères

8.7.5 Matériel et accessoires

8.7.6 Nourriture et boissons non-alcoolisées

8.7.7 Prix en tirage (maximum de 200\$)

8.8 Formulaire de demande de subventions

8.8.1 Le conseil se doit de faire un appel en début d'année pour rendre accessible le formulaire de demande de subventions à tous les membres.

8.8.2 Le ou la membre demandeur(e) ou le groupe étudiant doit remplir le formulaire de demande de subventions et fournir un budget prévisionnel équilibré.

8.8.3 Le ou la membre demandeur(e) ou le groupe étudiant doit venir présenter son projet à l'assemblée générale.

8.9 Versement de la subvention

8.9.1 Ce montant peut être divisé en plusieurs versements durant l'année académique. Les groupes affiliés peuvent demander un montant allant jusqu'à 750 \$ à l'assemblé modulaire étudiante de subventions d'automne et 750 \$ à la deuxième assemblée modulaire étudiante de subventions d'hiver, avant le 1er mars.

8.9.2 Le ou la membre demandeur(e) doit venir signer un contrat avec une personne signataire du conseil exécutif. Le ou les chèques seront émis par la suite à la signature de ce contrat.

8.10 Reddition de comptes et remboursement

8.10.1 Le ou la membre demandeur(e) devra remettre ses factures correspondant au montant de la subvention accordée selon les dépenses admissibles au conseil exécutif dans les soixante (60) jours suivant la fin du projet.

8.10.2 Dans le cas où le projet n'a pas lieu, le ou la membre demandeur(e) devra effectuer le remboursement de la subvention à l'AEUPAC.

8.10.3 Si la reddition de comptes du ou de la membre demandeur(e) est inexisteante ou insuffisante, le ou la membre demandeur(e) ne pourra plus faire de demande de subventions aux sessions subséquentes.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Pour : 11 Contre : 4 Abstentions : 8

Dépôt d'un avis de motion par Émy Girard pour le chapitre 4 :

Que l'on ajoute le passage suivant au point 4.1.1 : « et ce, par un avis de motion »

Ce qui donnerait :

«D'adopter, de modifier ou de révoquer le présent Statuts et Règlements par un vote au 2/3 et ce, par un avis de motion»

Que l'on ajoute le passage suivant au point 4.1.6 : «par un avis de motion»

Ce qui donnerait :

«De modifier le montant de sa cotisation par un avis de motion. L'association doit faire parvenir au Secrétariat des instances une demande écrite accompagnée de la copie de la résolution dûment signée par le/la secrétaire de l'assemblée adoptant le montant de la cotisation.»

Que l'on modifie le point 4.2.3 pour : Coordonnateur(trice) du comité des finissant(e)s

Qu'on change le terme suivant au point 4.6.1. : «secrétaire» par «chargé.e aux affaires administratives» et que l'on ajoute «Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'automne, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Ce qui donnerait :

«Session d'automne : Une première fois au mois de septembre pour procéder aux élections des postes suivants : vice coordonnateur(trice), chargé(e) aux affaires administratives, chargé(e) aux affaires académiques, chargé(e) aux communications, un des chargé(e)s aux projets socioculturels et les représentant(e)s des étudiants et des étudiantes de 1^{re}, 2^e, 3^e année au bac et au certificat au conseil de programme. Une deuxième assemblée générale est prévue en octobre pour la demande de subvention. Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'automne, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Qu'on ajoute au point 4.6.2 : «en avril» et «Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'automne, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Ce qui donnerait :

«Session d'hiver : Une première fois au mois de janvier pour les deuxièmes demandes de subvention. Une deuxième fois en avril pour procéder aux élections des postes suivants : coordonnateur(trice), trésorier(ère), agent(e) de liaison et un des chargé(e)s aux projets socioculturels. Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'hiver, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Que l'on ajoute au point 4.7 : «ouvrables» et «et doit être publicisé à au moins deux endroits différents».

Ce qui donnerait :

«Cette convocation doit se faire officiellement dix jours ouvrables avant la tenue de l'Assemblée générale et doit être publicisée à au moins deux endroits différents.»

Que l'on ajoute le passage suivant au point 4.8 : «De plus, pour une Assemblée générale extraordinaire, le Conseil administratif a pour obligation de rédiger un ordre du jour, qui est non modifiable, de le publier via Facebook et d'envoyer un courriel, qui inclut l'ordre du jour, à tous ses membres» et que l'on remplace le 50 par 25.

Ce qui donnerait :

À tout autre moment, l'Assemblée générale peut se réunir en assemblée. Sur décision du Conseil administratif ou sur présentation d'une pétition signée par 25 membres de l'AEUPAC (dans ce cas, le deux tiers [2/3] des signataires doivent être présent(e)s lors de l'Assemblée générale), le Conseil administratif doit, dans un délai maximum de cinq jours, convoquer l'Assemblée générale en réunion extraordinaire. De plus, pour une Assemblée générale extraordinaire, le Conseil administratif a pour obligation de rédiger un ordre du jour, qui est non modifiable, de le publier via Facebook et d'envoyer un courriel, qui inclut l'ordre du jour, à tous ses membres.

Que l'on change au point 4.9. : «programme d'action culturelle» par «baccalauréat d'action culturelle ou au certificat en animation culturelle».

Ce qui donnerait :

«Le quorum correspond à 4 % du nombre d'étudiant(e)s inscrit(e)s au baccalauréat d'action culturelle ou au certificat en animation culturelle.»

Proposition 3.3 : Que l'on ouvre l'avis de motion déposé il y a longtemps par Philippe Paradis se lisant ainsi :

CONSIDÉRANT que la semaine des intégrations d'Action Culturelle est une semaine où à lieu une grande partie des événements d'Action culturelle ;

CONSIDÉRANT que le party de début de session est habituellement durant la semaine des intégrations ;

CONSIDÉRANT que les Chargés aux affaires socio-culturelles ont pour mandat d'organiser ou de parrainer les activités offertes en Action Culturelle ;

CONSIDÉRANT que des membres du conseil étudiant doivent obligatoirement faire partie du C.O des intégrations ;

Il est proposé que le.la Chargé.e aux affaires socio-culturelles élu.e à la fin de la session d'hiver, soit au mois d'avril, ait comme mandat de siéger sur le C.O des intégrations, peu importe le poste.

Proposé par Philippe Paradis

Appuyé par Émy Girard

AU

Proposition 3.4 : CONSIDÉRANT que la semaine des intégrations d'Action Culturelle est une semaine où à lieu une grande partie des événements d'Action culturelle ;

CONSIDÉRANT que le party de début de session est habituellement durant la semaine des intégrations ;

CONSIDÉRANT que les Chargés aux affaires socio-culturelles ont pour mandat d'organiser ou de parrainer les activités offertes en Action Culturelle ;

CONSIDÉRANT que des membres du conseil étudiant doivent obligatoirement faire partie du C.O des intégrations ;

Il est proposé que le.la Chargé.e aux affaires socio-culturelles élu.e à la fin de la session d'hiver, soit au mois d'avril, ait comme mandat de siéger sur le C.O des intégrations, peu importe le poste.

Proposé par Philippe Paradis

Appuyé par Émy Girard

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Pour : 14 Contre : 2 Abstentions : 5

Dépôt d'un avis de motion pour le chapitre 5 par Émy Girard :

Que l'on retire du point 5.2.2. : «syndicales»

Ce qui donnerait :

«Il/elle agit à titre de représentant(e) auprès des instances facultaires (TAC et AFECL).

Que l'on change par le point 5.2.9 par 5.1.11.

Que l'on ajoute «vice-coordonnateur(trice)» au point 5.8.5.

Ce qui donnerait :

«Par souci de transparence, le poste de coordonnateur(trice), de vice-coordonnateur(trice) d'agent(e) de liaison et de trésorier(ère) ne pourra être occupé par un membre organisateur(trice) ou coordonnateur(trice) de quelque groupe affilié que ce soit, mais peuvent le faire en tant que participant(e).»

Dépôt d'un avis de motion par Roxanne Choquet concernant GNL Qc et les hydrocarbures au sens large:

Considérant que le projet de GNL Québec comporte entre autres un pipeline de 782 kilomètres de long partant du nord-est de l'Ontario jusqu'au Saguenay, une usine de liquéfaction du gaz naturel à l'embouchure de Saguenay et des méthanières de 300 mètres de long pour transporter le gaz à l'international.

Considérant que de nouvelles infrastructures affectant elles aussi l'environnement devront être construites pour mettre en oeuvre les projets de GNL Québec, notamment de nouvelles routes et nouvelle ligne d'Hydro-Québec.

Considérant que les deux entreprises américaines qui portent le projet ne suivent pas les recommandations de la Société des opérateurs internationaux de pétroliers et de terminaux de gaz (SIGTTO).

Considérant qu'entre 2000 et 2012, près de 400 incidents impliquant des pipelines ont été dénombrés au Canada.

Considérant que le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) est classé par l'ONU au répertoire des matières dangereuses et assujetti comme tel aux lois de Transport Canada.

Considérant que le projet GNL générerait environ 50 millions de tonnes de CO₂ par an, ce qui correspond aux émissions de GES de 10 millions de voitures et qu'il doublerait le trafic maritime dans le Fjord du Saguenay.

Considérant que le méthane a un potentiel de réchauffement planétaire 84 fois plus élevé que le CO₂ sur 20 ans et que le projet GNL aurait donc des impacts internationaux sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Il est proposé :

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'entreprise écran GNL Québec, son entreprise Gazoduc et son projet Énergie Saguenay.

QUE l'AEUPAC se positionne contre tout nouveau projet lié à l'extraction, la transformation, l'exportation ou le transport d'hydrocarbures qui prendrait place au Québec ou au Canada et demande donc une interdiction sur ceux-ci.

Dépôt d'un avis de motion par Émy Girard concernant le chapitre 7 :

Que l'on ajoute au point 7.5. : «La demande doit ensuite être approuvée par l'assemblée générale.» et que l'on remplace «Aussi» par «Par la suite»

Ce qui donnerait :

«Le conseil d'administration de l'AEUPAC se réserve le droit, selon le jugement de ses membres et en fonction de la situation financière précise du demandeur, d'octroyer un prêt d'une valeur maximale de 750 \$ par session à un groupe affilié à l'AEUPAC ou tout autre membre de l'association, à raison d'une fois par année universitaire. Le cas échéant, le groupe affilié ou l'individu qui demande est tenu de fournir au conseil d'administration de l'AEUPAC tout document jugé nécessaire au traitement de la demande afin de bénéficier dudit prêt. La demande doit ensuite être approuvée par l'assemblée générale. Par la suite, toutes les modalités relatives à ce prêt seront déterminées par le conseil d'administration de l'AEUPAC en regard de la situation et écrit dans un contrat signé par les deux partis.»

Dépôt d'un avis de motion par Émy Girard concernant un nouveau groupe affilié :

Que l'on remplace le point 4.2.6 par : «Coordonnateur(trice) des intégrations»

Que l'on ajoute 4.2.7 : «Représentant(e)s au Conseil de Programme (1re, 2e, 3e année et certificat).»

Que l'on ajoute le point 6.2

« Les groupes affiliés sont les suivants;

- La LACI
- Le Réseautage
- Le Théâtre Point
- Le Comité du bal des finissant(e)s
- Le Spect'AC
- Le Comité des intégrations

4. Fermeture de l'assemblée

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'assemblée

Proposé par Félix Biot

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

Levée de l'assemblée à **19h22**

Signature du secrétaire d'assemblée:



Assemblée générale extraordinaire de l'association de l'unité de programme en action culturelle

17 décembre 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2020 qui s'est déroulée via la plateforme Zoom à 12h30. Quorum est atteint, *13* personnes étaient présentes lors de l'ouverture de cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

AU

Ouverture de l'assemblée à 12h54

0.2 Présidium

Il est proposé qu'Ugo Horel soit en charge de l'animation et Roxanne Gallant soit en charge de la prise de notes.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

AU

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour suivant :

0. Procédures d'ouverture

1. Entérinement

2. Inclusion
 3. Dépôt avis de motion
 4. Varia
 5. Procédure de fermeture
- Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily
AU

0.4 Adoption procès-verbaux

Il est proposé d'adopter les procès-verbaux des assemblées générales du 15 septembre, 29 octobre et 10 novembre 2020.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
AU

1. Entérinement

Il est proposé la candidature de William Mailhot au poste de chargé aux affaires socioculturelles.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
AU

2. Inclusion

Proposition de plénière de 20 minutes sur l'enjeu de l'inclusion en action culturelle (début à 13h11 - fin 13h16)

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
AU

Proposition de plénière de 20 minutes sur l'enjeu de l'inclusion en action culturelle (début 13h31 - fin 13h41)

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
AU

3. Dépôt avis de motion

Proposition privilégiée de déposer l'avis de motion qui suit :

“Que ces points soient ajoutés aux Statuts et Règlements:

5.2.9 Chargé(e) à l'éducation inclusive

Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive est responsable de promouvoir des valeurs d'inclusion et de diversité dans les affaires et activités associatives. Cette promotion peut se traduire par la mise en place d'initiatives et de mesures inclusives et anti oppressives. Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive s'assure du suivi et du développement de ces initiatives et mesures. Il/elle est responsable des relations entre l'AEUPAC et des groupes et initiatives à vocation inclusive et anti oppressive. Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive s'occupe également de la coordination du comité à l'éducation inclusive. Il/elle fait le lien entre le conseil exécutif et le comité. Il/elle a la responsabilité de lancer un appel à tous et à toutes en septembre pour former son comité.

5.2.9.1 Comité à l'éducation inclusive d'Action Culturelle

Membres

- Chaque membre du comité est un membre votant.
- Un membre peut se faire exclure du comité par un vote de $\frac{2}{3}$.
- Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive est un(e) membre régulier(e) du comité, sans droit de veto.

Observateurs et observatrices

- Les réunions peuvent être ouvertes à tous et toutes les membres de l'AEUPAC qui agiront en tant qu'observateurs et observatrices. Sur demande, un droit de parole peut leur être accordé par le comité. Les observateurs et observatrices n'ont pas le droit de vote.

Qualité du comité

- Ce comité pourra être formé d'un nombre libre de membres de l'AEUPAC. Ce nombre est décidé par le comité lui-même.

Mandats

- Mettre à l'avant les valeurs d'inclusion, de diversité et de représentation en Action Culturelle.
- Mettre en place des initiatives et des mesures inclusives et anti oppressives en Action Culturelle.
- Émettre des recommandations au conseil exécutif pour améliorer l'inclusivité, la diversité et la représentation en Action Culturelle.

Que "Chargé(e) à l'éducation inclusive" soit ajouté au point 4.6.1

Ce qui donnerait:

4.6.1 Session d'automne : Une première fois au mois de septembre pour procéder aux élections des postes suivants : vice-coordonnateur(trice), chargé(e) aux affaires administratives, chargé(e) aux affaires académiques, chargé(e) aux communications, un des chargé(e)s aux projets socioculturels, chargé(e) à l'éducation inclusive et les représentant(e)s des étudiants et des étudiantes de 1^{re}, 2^e, 3^e année au bac et au certificat au conseil de programme.”

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

Proposition de déposer l'avis de motion qui suit :

“Changer le point 9.2 pour ce qui suit:

Seule l'Assemblée générale peut, dans les limites de sa juridiction, modifier ou révoquer les présents Statuts et règlements par l'adoption d'un avis de motion à cet effet. Un avis de motion peut être déposé à n'importe quel moment au siège social de l'association, lors d'une assemblée générale ou envoyé au courriel officiel de l'association.”

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

4. Varia

Proposition privilégiée de revenir au point 2. Inclusion

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
AU

5. Fermeture de l'assemblée

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'assemblée

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
AU

Levée de l'assemblée à 13h42

Signature de la/du secrétaire d'assemblée: *Roxanne Gallant*



Assemblée générale de l'association de l'unité de programme en action culturelle

27 janvier 2021

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale du 27 janvier 2021 qui s'est déroulée via la plateforme Zoom à 12h30. Quorum est atteint, *18* personnes étaient présentes lors de l'ouverture de cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposé par Philippe Cormier
Appuyé par Annabelle Garon
AU
Ouverture de l'assemblée à 12h42

0.2 Présidium

Il est proposé qu'Ugo Horel soit en charge de l'animation et qu'Emeric Hébert soit en charge de la prise de notes.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Philippe Cormier
AU

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour suivant :

0. Procédures d'ouverture
1. Élections
2. Budget
3. Subventions

4. Stage
 5. Avis de motion
 6. Varia
 7. Procédures de fermeture
- Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

0.4 Adoption procès-verbaux

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2020, tel que disponible sur l'événement Facebook de la présente assemblée.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
AU

1. Élections

Il est proposé qu'un vote secret soit fait pour les élections.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Dominique Chapados
AU

1.1 Agent.e de liaison

Maude Boudreau est proposé par Catherine Lauzon
Maude refuse

1.2 Chargé.e aux affaires administratives

1.3 Représentant.e de 2e année
Annabelle Garon se propose
Demande de vote
Candidature adoptée à majorité

2. Budget

Proposition que Francis Morin présente le budget 2020-2021 *de l'AEUPAC*.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Francis Morin
AU

Proposition d'amendement: Que l'on ajoute "de l'AEUPAC".

Proposé par Pénéloppe Sévigny

Appuyé par Francis Morin

AU

Proposition d'adopter le budget 2020-2021 de l'AEUPAC tel que présenté.

Proposé par Catherine Lauzon

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

Demande de vote de Philippe Cormier

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 2

Adopté à majorité

Proposition que Pénéloppe présente le budget de la LACI 2020-2021.

Proposé par Pénéloppe Sévigny

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

AU

Proposition d'adopter le budget de la LACI 2020-2021 tel que présenté.

Proposé par Pénéloppe Sévigny

Appuyé par Maude Fortin

Proposition privilégiée qu'on fasse le point 3. Subventions avant de revenir au point 2. Budget

Proposé par Christle Gourdet

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

De retour au point 2. Budget à 14h05 le 27 janvier 2021

Proposition privilégiée de constater le quorum

Par Philippe Cormier

Constaté: 15

Perte de quorum

Proposition privilégiée d'ajourner l'assemblée du 27 janvier 2021

Proposé par Philippe Cormier

Appuyé par Olivier Boivin

AU

Ajournement de l'assemblée à 14h09

3. Subventions

Proposition privilégiée de constater le quorum à 13h20 le 27 janvier 2021

Par Philippe Cormier

Constaté: 18 personnes

Pas de perte de quorum

Proposition d'adopter les subventions des groupes affiliés jusqu'à un maximum de 1500\$ pour les sessions d'automne 2020 et hiver 2021 en fonction des budgets adoptés.

Proposé par Catherine Lauzon

Appuyé par Pénéloppe Sévigny

AU

Proposition que l'AEUPAC subventionne le projet de podcast Black Girls From Laval pour un total de 500\$ *à condition que le podcast fournisse un budget équilibré d'ici une semaine (3 février 2021) au conseil de l'AEUPAC.*

Proposé par Christle Gourdet

Appuyé par Philippe Cormier

AU

Proposition d'amendement à rajouter: à condition que le podcast fournisse un budget équilibré d'ici une semaine (3 février 2021) au conseil de l'AEUPAC.

Proposé par Ariane Beaudin

Appuyé par Pénéloppe Sévigny

AU

De retour au point 2

4. Stage

5. Avis de motion

6. Varia

7. Fermeture de l'assemblée

Signature du secrétaire d'assemblée le 27 janvier 2021 à 14h09: *Émeric Hébert*



Assemblée générale de l'association de l'unité de programme en action culturelle

Ajournée le 27 janvier 2021

Reprise: 3 février 2021

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale du 3 février 2021 qui s'est déroulée via la plateforme Zoom à 12h30. Quorum est atteint, *18* personnes étaient présentes lors de l'ouverture de cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposé par Félix Caron

Appuyé par Pénélope Sévigny

AU

Ouverture de l'assemblée à 12h45

0.2 Présidium

Il est proposé qu'Ugo Horel soit en charge de l'animation et qu'Eméric Hébert soit en charge de la prise de notes.

Proposé par Philippe Cormier

Appuyé par Anabelle Garon

AU

Reprise de l'ordre du jour (assemblée ajournée le 27 janvier 2021) au point 2

1. Élections

Il est proposé qu'un vote secret soit fait pour les élections.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Dominique Chapados

AU

1.1 Agent.e de liaison

Maude Boudreau est proposé par Catherine Lauzon

Maude refuse

1.2 Chargé.e aux affaires administratives

1.3 Représentant.e de 2e année

Annabelle Garon se propose

Demande de vote

Candidature adoptée à majorité

2. Budget

Proposition que Francis Morin présente le budget 2020-2021 *de l'AEUPAC*.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Francis Morin

AU

Proposition d'amendement: Que l'on ajoute "de l'AEUPAC".

Proposé par Pénéloppe Sévigny

Appuyé par Francis Morin

AU

Proposition d'adopter le budget 2020-2021 de l'AEUPAC tel que présenté.

Proposé par Catherine Lauzon

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

Demande de vote de Philippe Cormier

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 2

Adopté à majorité

Proposition que Pénéloppe présente le budget de la LACI 2020-2021.

Proposé par Pénéloppe Sévigny

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie
AU

Proposition d'adopter le budget de la LACI 2020-2021 tel que présenté.

Proposé par Pénéloppe Sévigny

Appuyé par Maude Fortin

Proposition privilégiée qu'on fasse le point 3. Subventions avant de revenir au point 2. Budget

Proposé par Christle Gourdet

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

De retour au point 2. Budget à 14h05 le 27 janvier 2021

Proposition privilégiée de constater le quorum

Par Philippe Cormier

Constaté: 15

Perte de quorum

Proposition privilégiée d'ajourner l'assemblée du 27 janvier 2021

Proposé par Philippe Cormier

Appuyé par Olivier Boivin

AU

Ajournement de l'assemblée à 14h09

Reprise le 3 février 2021 à 12h45

Rappel de la proposition adoptée le 27 janvier 2021 au point 3: Proposition d'adopter les subventions des groupes affiliés jusqu'à un maximum de 1500\$ pour les sessions d'automne 2020 et hiver 2021 en fonction des budgets adoptés.

Proposition privilégiée qu'on refasse la présentation du budget de la LACI

Proposé par Philippe Cormier

Appuyé par Ariane Spénard-Bordua

AU

Proposition d'adopter le budget de la LACI 2020-2021 tel que présenté.

Proposé par Pénéloppe Sévigny

Appuyé par Maude Fortin

AU

Proposition que Catherine Lauzon fasse la présentation du budget du Réseautage 2020-2021

Proposition par Anabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

Proposition d'adopter le budget du Réseautage 2020-2021 tel que présenté.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Dominique Chapados

AU

Proposition de présenter le budget du Spect'AC 2020-2021

Proposé par Dominique Chapados

Appuyé par Annabelle Garon

AU

Proposition d'adopter le budget du Spect'AC 2020-2021 tel que présenté.

Proposé par Catherine Lauzon

Appuyé par Dominique Chapados

AU

Proposition de présenter le budget du Théâtre Point pour l'hiver 2021

Proposé par Maude Fortin

Appuyé par Pénéloppe Sévigny

AU

Proposition d'adopter le budget du Théâtre Point de l'hiver 2021 tel que présenté.

Proposé par Dominique Chapados

Appuyé par Pénéloppe Sévigny

AU

Proposition que Évelyne Morisset présente de budget du bal des finissant.e.s

Proposé par Évelyne Morisset

Appuyé par Pénéloppe Sévigny

AU

Proposition d'adopter le budget du bal des finissant.e.s tel que présenté.

Proposé par Catherine Lauzon

Appuyé par Pénéloppe Sévigny

AU

3. Subventions

Proposition privilégiée de constater le quorum à 13h20 le 27 janvier 2021

Par Philippe Cormier

Constaté: 18 personnes

Pas de perte de quorum

Proposition d'adopter les subventions des groupes affiliés jusqu'à un maximum de 1500\$ pour les sessions d'automne 2020 et hiver 2021 en fonction des budgets adoptés.

Proposé par Catherine Lauzon
Appuyé par Pénélope Sévigny
AU

Proposition que l'AEUPAC subventionne le projet de podcast Black Girls From Laval pour un total de 500\$ à condition que le podcast fournisse un budget équilibré d'ici une semaine (3 février 2021) au conseil de l'AEUPAC.

Proposé par Christle Gourdet
Appuyé par Philippe Cormier
AU

Proposition d'amendement à rajouter: à condition que le podcast fournisse un budget équilibré d'ici une semaine (3 février 2021) au conseil de l'AEUPAC.

Proposé par Ariane Beaudin
Appuyé par Pénélope Sévigny
AU

De retour au point 2

4. Stage

Proposition de prendre position par rapport au stage de 600 heures, soit d'être en faveur d'une diminution du nombre d'heures de stage de 600 heures à 450 heures.

Proposé par Catherine Lauzon
Appuyé par Philippe Cormier
AU

5. Avis de motion

5.1 Proposition de l'ouverture de traitement de l'avis de motion déposé par Annabelle Garon à l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2020

Proposé par Anabelle Garon
Appuyé par Arianne Spenard-Bourdúa
AU

“Que ces points soient ajoutés aux Statuts et Règlements:

5.2.9 Chargé(e) à l'éducation inclusive

Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive est responsable de promouvoir des valeurs d'inclusion et de diversité dans les affaires et activités associatives. Cette promotion peut se traduire par la mise en place d'initiatives et de mesures inclusives et anti opprassives.

Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive s'assure du suivi et du développement de ces initiatives et mesures. Il/elle est responsable des relations entre l'AEUPAC et des groupes et initiatives à vocation inclusive et anti oppressive. Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive s'occupe également de la coordination du comité à l'éducation inclusive. Il/elle fait le lien entre le conseil exécutif et le comité. Il/elle a la responsabilité de lancer un appel à tous et à toutes en septembre pour former son comité.

5.2.9.1 Comité à l'éducation inclusive d'Action Culturelle

Membres

- Chaque membre du comité est un membre votant.
- Un membre peut se faire exclure du comité par un vote de $\frac{2}{3}$.
- Le/la chargé(e) à l'éducation inclusive est un(e) membre régulier(e) du comité, sans droit de veto.

Observateurs et observatrices

- Les réunions peuvent être ouvertes à tous et toutes les membres de l'AEUPAC qui agiront en tant qu'observateurs et observatrices. Sur demande, un droit de parole peut leur être accordé par le comité. Les observateurs et observatrices n'ont pas le droit de vote.

Qualité du comité

- Ce comité pourra être formé d'un nombre libre de membres de l'AEUPAC. Ce nombre est décidé par le comité lui-même.

Mandats

- Mettre à l'avant les valeurs d'inclusion, de diversité et de représentation en Action Culturelle.
- Mettre en place des initiatives et des mesures inclusives et anti oppressives en Action Culturelle.
- Émettre des recommandations au conseil exécutif pour améliorer l'inclusivité, la diversité et la représentation en Action Culturelle.

Que “Chargé(e) à l'éducation inclusive” soit ajouté au point 4.6.1

Ce qui donnerait:

4.6.1 Session d'automne : Une première fois au mois de septembre pour procéder aux élections des postes suivants : vice-coordonnateur(trice), chargé(e) aux affaires administratives, chargé(e) aux affaires académiques, chargé(e) aux communications, un des chargé(e)s aux projets socioculturels, chargé(e) à l'éducation inclusive et les

représentant(e)s des étudiants et des étudiantes de 1^{re}, 2^e, 3^e année au bac et au certificat au conseil de programme.”

Proposition de traitement de l'avis de motion déposé par Annabelle Garon à l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2021

Proposé par Anabelle Garon
Appuyé par Arianne Spenard-Bourdúa
AM

5.2 Proposition d'ouverture de traitement l'avis de motion d'Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

Que l'on ajoute le passage suivant au point 4.1.1 : « et ce, par un avis de motion »

Ce qui donnerait :

«D'adopter, de modifier ou de révoquer le présent Statuts et Règlements par un vote au 2/3 et ce, par un avis de motion»

Que l'on ajoute le passage suivant au point 4.1.6 : «par un avis de motion»

Ce qui donnerait :

«De modifier le montant de sa cotisation par un avis de motion. L'association doit faire parvenir au Secrétariat des instances une demande écrite accompagnée de la copie de la résolution dûment signée par le/la secrétaire de l'assemblée adoptant le montant de la cotisation.»

Que l'on modifie le point 4.2.3 pour : Coordonnateur(trice) du comité des finissant(e)s

Qu'on change le terme suivant au point 4.6.1. : «secrétaire» par «chargé.e aux affaires administratives» et que l'on ajoute «Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'automne, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Ce qui donnerait :

«Session d'automne : Une première fois au mois de septembre pour procéder aux élections des postes suivants : vice coordonnateur(trice), chargé(e) aux affaires administratives, chargé(e) aux affaires académiques, chargé(e) aux communications, un des chargé(e)s aux projets socioculturels et les représentant(e)s des étudiants et des étudiantes de 1^{re}, 2^e, 3^e année au bac et au certificat au conseil de programme. Une deuxième assemblée générale est prévue en octobre pour la demande de subvention. Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'automne, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Qu'on ajoute au point 4.6.2 : «en avril» et «Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'automne, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Ce qui donnerait :

«Session d'hiver : Une première fois au mois de janvier pour les deuxièmes demandes de subvention. Une deuxième fois en avril pour procéder aux élections des postes suivants : coordonnateur(trice), trésorier(ère), agent(e) de liaison et un des chargé(e)s aux projets socioculturels. Il peut y avoir plusieurs assemblées à la session d'hiver, mais il doit y avoir au minimum, ces deux assemblées.»

Que l'on ajoute au point 4.7 : «ouvrables» et «et doit être publicisé à au moins deux endroits différents».

Ce qui donnerait :

«Cette convocation doit se faire officiellement dix jours ouvrables avant la tenue de l'Assemblée générale et doit être publicisée à au moins deux endroits différents.»

Que l'on ajoute le passage suivant au point 4.8 : «De plus, pour une Assemblée générale extraordinaire, le Conseil administratif a pour obligation de rédiger un ordre du jour, qui est non modifiable, de le publier via Facebook et d'envoyer un courriel, qui inclut l'ordre du jour, à tous ses membres» et que l'on remplace le 50 par 25.

Ce qui donnerait :

À tout autre moment, l'Assemblée générale peut se réunir en assemblée. Sur décision du Conseil administratif ou sur présentation d'une pétition signée par 25 membres de l'AEUPAC (dans ce cas, le deux tiers [2/3] des signataires doivent être présent(e)s lors de l'Assemblée générale), le Conseil administratif doit, dans un délai maximum de cinq jours, convoquer l'Assemblée générale en réunion extraordinaire. De plus, pour une Assemblée générale extraordinaire, le Conseil administratif a pour obligation de rédiger un ordre du jour, qui est non modifiable, de le publier via Facebook et d'envoyer un courriel, qui inclut l'ordre du jour, à tous ses membres.

Que l'on change au point 4.9. : «programme d'action culturelle» par «baccalauréat d'action culturelle ou au certificat en animation culturelle».

Ce qui donnerait :

«Le quorum correspond à 4 % du nombre d'étudiant(e)s inscrit(e)s au baccalauréat d'action culturelle ou au certificat en animation culturelle.»

Proposition de traitement de l'avis de motion d'Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

5.3 Proposition d'ouverture de traitement de l'avis de motion déposé par Roxanne Choquet à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Roxanne Choquet

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

AU

Proposition privilégiée que les votes se passe par sondage secret Zoom

Proposé par Catherine Lauzon

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

AU

Considérant que le projet de GNL Québec comporte entre autres un pipeline de 782 kilomètres de long partant du nord-est de l'Ontario jusqu'au Saguenay, une usine de liquéfaction du gaz naturel à l'embouchure de Saguenay et des méthaniers de 300 mètres de long pour transporter le gaz à l'international.

Considérant que de nouvelles infrastructures affectant elles aussi l'environnement devront être construites pour mettre en oeuvre les projets de GNL Québec, notamment de nouvelles routes et nouvelle ligne d'Hydro-Québec.

Considérant que les deux entreprises américaines qui portent le projet ne suivent pas les recommandations de la Société des opérateurs internationaux de pétroliers et de terminaux de gaz (SIGTTO).

Considérant qu'entre 2000 et 2012, près de 400 incidents impliquant des pipelines ont été dénombrés au Canada.

Considérant que le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) est classé par l'ONU au répertoire des matières dangereuses et assujetti comme tel aux lois de Transport Canada.

Considérant que le projet GNL générerait environ 50 millions de tonnes de CO₂ par an, ce qui correspond aux émissions de GES de 10 millions de voitures et qu'il doublerait le trafic maritime dans le Fjord du Saguenay.

Considérant que le méthane a un potentiel de réchauffement planétaire 84 fois plus élevé que le CO₂ sur 20 ans et que le projet GNL aurait donc des impacts internationaux sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Il est proposé :

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'entreprise écran GNL Québec, son entreprise Gazoduq et son projet Énergie Saguenay.

QUE l'AEUPAC se positionne contre tout nouveau projet lié à l'extraction, la transformation, l'exportation ou le transport d'hydrocarbures qui prendrait place au Québec ou au Canada et demande donc une interdiction sur ceux-ci.

Proposition de traitement de l'avis de motion déposé par Roxanne Choquet à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Roxanne Choquet

Appuyé par Lily-Marie Morin-Lavoie

AU

5.4 Proposition d'ouverture de traitement de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

Que l'on retire du point 5.2.2. : «syndicales»

Ce qui donnerait :

«Il/elle agit à titre de représentant(e) auprès des instances facultaires (TAC et AFELC).

Que l'on change par le point 5.2.9 par 5.1.11.

Que l'on ajoute «vice-coordonnateur(trice)» au point 5.8.5.

Ce qui donnerait :

«Par souci de transparence, le poste de coordonnateur(trice), de vice-coordonnateur(trice) d'agent(e) de liaison et de trésorier(ère) ne pourra être occupé par un membre organisateur(trice) ou coordonnateur(trice) de quelque groupe affilié que ce soit, mais peuvent le faire en tant que participant(e).»

Proposition d'amendement que l'on change le numéro du point 5.2.9 par 5.1.11.

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Catherine Lauzon

Au

Proposition de traitement de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

5.5 Proposition d'ouverture de traitement de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Annabelle Garon

AU

Que l'on ajoute au point 7.5. : «La demande doit ensuite être approuvée par l'assemblée générale.» et que l'on remplace «Aussi» par «Par la suite»

Ce qui donnerait :

«Le conseil d'administration de l'AEUPAC se réserve le droit, selon le jugement de ses membres et en fonction de la situation financière précise du demandeur, d'octroyer un prêt d'une valeur maximale de 750 \$ par session à un groupe affilié à l'AEUPAC ou tout autre membre de l'association, à raison d'une fois par année universitaire. Le cas échéant, le groupe affilié ou l'individu qui demande est tenu de fournir au conseil d'administration de l'AEUPAC tout document jugé nécessaire au traitement de la demande afin de bénéficier dudit prêt. La demande doit ensuite être approuvée par l'assemblée générale. Par la suite, toutes les modalités relatives à ce prêt seront déterminées par le conseil d'administration de l'AEUPAC en regard de la situation et écrit dans un contrat signé par les deux partis.»

Proposition de traitement de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Annabelle Garon

AU

5.6 Proposition d'ouverture de traitement de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard

5.7 Proposition de constatation du quorum par Lily-Marie Morin-Lavoie

Quorum constaté: insuffisant

6. Varia

7. Fermeture de l'assemblée

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'assemblée

Proposée par Annabelle Garon

Appuyée par Philippe Cormier

AU

Fermeture de l'assemblée à 14h00

Signature du secrétaire d'assemblée: *Emeric Hébert*



Assemblée générale de l'association de l'unité de programme en action culturelle

19 avril 2021

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale du 19 avril 2021 qui s'est déroulée via la plateforme Zoom à 12h30. Quorum est atteint, 20 personnes étaient présentes lors de l'ouverture de cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

Ouverture de l'assemblée à 12:31

0.2 Présidium

Il est proposé que Geneviève Marcotte soit en charge de l'animation, qu'Eméric Hébert soit en charge de la prise de notes et que Cédric Guindon soit en charge du senti de la rencontre.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour suivant :

0. Procédures d'ouverture

1. Élections
 - 1.1 Coordonnateur/trice
 - 1.2 Vice-coordonnateur/trice
 - 1.3 Trésorier/ère
 - 1.4 Chargé.e aux projets socioculturels
 - 1.5 Agent.e de liaison
 - 1.6 Coordonnateur/trice de la LACI
 - 1.7 Coordonnateur/trice du Théâtre Point
 - 1.8 Coordonnateur/trice du Spect'AC
 - 1.9 Coordonnateur/trice du Réseautage
 - 1.10 Coordonnateur/trice du comité des finissant.es
2. Liste de bars
3. Avis de motion
4. Varia
5. Procédures de fermeture

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon

Proposition d'amendement: que le point 1 devienne le point Avis de motion et d'ajouter le point 2.11 Coordonnateur/trice des intégrations.

Par Émy Girard
Appuyé par Ariane Beaudin
AU

Proposition d'amendement de mettre comme point 4 Prises de position.
Proposé par Ariane Beaudin
Appuyé par Émy Girard
AU

- Retour sur la principale:
0. Procédures d'ouverture
 1. Avis de motion
 2. Élections
 - 2.1 Coordonnateur/trice
 - 2.2 Vice-coordonnateur/trice
 - 2.3 Trésorier/ère

- 2.4 Chargé.e aux projets socioculturels
 - 2.5 Agent.e de liaison
 - 2.6 Coordonnateur/trice de la LACI
 - 2.7 Coordonnateur/trice du Théâtre Point
 - 2.8 Coordonnateur/trice du Spect'AC
 - 2.9 Coordonnateur/trice du Réseautage
 - 2.10 Coordonnateur/trice du comité des finissant.es
 - 2.11 Coordonnateur/trice du comité des intégrations
- 3. Liste de bars
 - 4. Prises de position
 - 5. Varia
 - 6. Procédures de fermeture

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

0.4 Adoption de procès-verbaux

Il est proposé d'adopter les procès-verbaux des assemblées générales du 27 janvier 2021 et du 3 février 2021, tels que disponibles sur le site web de l'association.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Émy Girard

AU

1. Avis de motion

Avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Que l'on remplace le point 4.2.6 par : «Coordonnateur(trice) des intégrations»

Que l'on ajoute 4.2.7 : «Représentant(e)s au Conseil de Programme (1re, 2e, 3e année et certificat)».

Que l'on ajoute le point 6.2

« Les groupes affiliés sont les suivants;

- La LACI
- Le Réseautage
- Le Théâtre Point
- Le Comité du bal des finissant(e)s
- Le Spect'AC
- Le Comité des intégrations

Proposition de l'ouverture de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

Proposition d'adoption de l'avis de motion déposé par Émy Girard à l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2020

Proposé par Émy Girard
Appuyé par Pénélope Sévigny
AU

Avis de motion déposé par Ariane Beaudin

Que soient ajoutés au Statuts et règlements les points suivants :

- “4.13 L’ouverture de l’assemblée doit inclure une reconnaissance du territoire, soit une lecture du texte suivant, ou une reformulation qui en respecte l’esprit, par le présidium :

Nous reconnaissons que cette assemblée a lieu sur des terres non cédées. De ce fait nous reconnaissons la nation Kanien’kehá:ka comme gardienne des terres et des eaux de Tiohtiá:ke / Montréal, qui est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd’hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d’autres peuples, y résident. C’est dans le respect des liens avec le

passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.”

et que subséquemment, l'actuel point 4.13 soit décalé et devienne le point 4.14.

- “5.8.6 Ouverture

L'ouverture des réunions du conseil doit inclure une reconnaissance du territoire, soit une lecture du texte suivant, ou une reformulation qui en respecte l'esprit, par le présidium :

Nous reconnaissons que cette réunion a lieu sur des terres non cédées. De ce fait nous reconnaissons la nation Kanien'kehá:ka comme gardienne des terres et des eaux de Tiohtiá:ke / Montréal, qui est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.”

Avis de motion déposé par Annabelle Garon à l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2020

“Changer le point 9.2 pour ce qui suit:

Seule l'Assemblée générale peut, dans les limites de sa juridiction, modifier ou révoquer les présents Statuts et règlements par l'adoption d'un avis de motion à cet effet. Un avis de motion peut être déposé à n'importe quel moment au siège social de l'association, lors d'une assemblée générale ou envoyé au courriel officiel de l'association.”

Proposition de l'ouverture de l'avis de motion d'Annabelle Garon déposé à l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2020

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

Proposition d'amendement: L'avis de motion doit être déposé au moins 10 jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale ou il sera traité.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Ariane Beaudin
AU

Retour sur la principale:

“Changer le point 9.2 pour ce qui suit:

Seule l’Assemblée générale peut, dans les limites de sa juridiction, modifier ou révoquer les présents Statuts et règlements par l’adoption d’un avis de motion à cet effet. Un avis de motion peut être déposé à n’importe quel moment au siège social de l’association, lors d’une assemblée générale ou envoyé au courriel officiel de l’association. L’avis de motion doit être déposé au moins 10 jours ouvrables avant la tenue de l’assemblée générale ou il sera traité.”

Proposition d’adopter l’avis de motion d’Annabelle Garon déposé à l’assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2020.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

2. Élections

Proposition que les élections se fassent par vote secret.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

2.1 Coordonnateur/trice

Annabelle Garon est proposée au poste de Coordonnatrice de l’AEUPAC
Par Annabelle Garon

Élué à majorité

2.2 Vice-coordonnateur/trice

Maude Boudreau est proposée au poste de Vice-coordonnatrice de l’AEUPAC

Par Roxanne Choquet
Maude Boudreau accepte

Élue à majorité

2.3 Trésorier/ère

2.4 Chargé.e aux projets socioculturels

Roxanne Choquet est proposé.e au poste de Chargé.e aux projets socioculturels de l'AEUPAC

Par Maude Boudreau
Roxanne Choquet accepte

Élu.e à majorité

2.5 Agent.e de liaison

Catherine Lauzon est proposée au poste d'agente de liaison de l'AEUPAC

Par Évelyne Morisset
Catherine Lauzon accepte

Élue à majorité

2.6 Coordonnateur/Coordonnatrice de la LACI

2.7 Coordonnateur/Coordonnatrice du Théâtre Point

Angélie Jacque est proposée au poste de Coordonnatrice du Théâtre Point

Par Maude Fortin
Angélie Jacque accepte

Élue à majorité

2.8 Coordonnateur/Coordonnatrice du Spect'AC

Guillaume Leclerc et Jeanne Leclerc sont proposés au poste de Coordonnateur/trice du Spect'AC
Par Catherine Lauzon
Refusé

2.9 Coordonnateur/Coordonnatrice du Réseautage

Francis Morin est proposé au poste de Coordonnateur du Réseautage
Par Catherine Lauzon
Francis Morin accepte

Élu à majorité

2.10 Coordonnateur/Coordonnatrice du comité des finissant.es

Catherine Lauzon est proposée au poste de Coordonnatrice du comité des finissant.es
Par Annabelle Garon
Refusée

2.11 Coordonnateur/trice des intégrations

Guillaume Leclerc est proposé au poste de Coordonnateur des intégrations
Par Maude Fortin
Refusé

3. Liste de bars

Proposition d'adopter la liste de bars proscrits, telle que disponible sur le site web de l'association.

Proposé par Annabelle Garon
Appuyé par Catherine Lauzon
AU

4. Prises de position

Prise de position écrite par Ariane Beaudin

Considérant que le présent gouvernement ne reconnaît pas la présence du racisme systémique,

Considérant que le Premier ministre François Legault et les tenants de la droite dans l'espace public tiennent un discours pour une liberté académique qui permettrait de perpétuer l'oppression des groupes marginalisées,

Considérant les récentes polémiques sur l'utilisation du mot en N* à l'UQAM et dans d'autres institutions universitaires,

Considérant la montée de la haine et du racisme suite à la pandémie de la COVID-19 et la relative polarisation de la population qui en découle,

Considérant la récente création du poste de Chargé-e à l'éducation inclusive qui témoigne la sensibilité de l'AEUPAC par rapport à ce genre d'enjeu,

Il est proposé :

Que l'AEUPAC dénonce l'instrumentalisation de la « liberté académique » et de la « liberté d'expression » lorsqu'elles servent à justifier le droit de prononcer des discours ou d'exercer des actions haineuses ou dégradantes particulièrement lorsque celles-ci sont racistes, colonialistes, xénophobes, transphobes, homophobes, sexistes, misogynes, antiféministes, classistes ou capacisistes.

Que l'AEUPAC dénonce la tenue d'événements à tel caractère, particulièrement au sein de l'UQAM. Qu'elle appuie toute action servant à les dénoncer ou à en empêcher la tenue, lorsque jugé pertinent, à la hauteur de ses moyens.

Que l'AEUPAC appuie la diffusion de connaissances issues des personnes et des communautés marginalisées sur le plan social et au sein de l'UQAM et qu'elle appuie l'organisation d'événements et d'actions au bénéfice de ces personnes et de ces communautés (anti-racistes, queer, trans, intersexes, féministes, anticlassistes et anticapacitises) dans le meilleur de ses moyens, notamment financièrement.

Que l'AEUPAC appuie et s'engage dans la création et dans la sauvegarde d'espaces bienveillants («safer spaces/brave spaces») au sein du milieu universitaire et qu'elle les utilise elle-même.

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

Positionnement de l'AEUPAC sur les avis de motions déposés à l'AFELC

CONSIDÉRANT QUE les avis de motions proposés sont très volumineux, ce qui rend la tâche de se positionner sur lesdits avis de motion très difficile;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces avis augmentent sensiblement le pouvoir discrétionnaire des membres exécutant.e.s vis-à-vis de son instance suprême, soit l'Assemblée générale;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « de défendre et promouvoir les droits et intérêts des étudiants et des étudiantes de la Faculté de communication et de l'École de langues de l'UQAM »;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « d'offrir des services aux étudiants et aux étudiantes de l'École de langues et la Faculté de communication de l'UQAM »;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « de créer et d'entretenir des liens avec les associations étudiantes des programmes qui la composent »;

CONSIDÉRANT QUE l'AFELC a le devoir « de promouvoir et d'organiser des activités sociales, culturelles et sportives et d'encourager la participation des étudiants et des étudiantes de la Faculté de communication et de l'École des langues de l'UQAM » ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de délégation des membres siégeant sur la TAC relève des statuts et règlements des associations de programme;

CONSIDÉRANT QUE les groupes affiliés en Action Culturelle font partie intégrante de la vie étudiante du programme, que ceux-ci poursuivent leurs activités même en temps de COVID, que ceux-ci offrent des activités aux membres de l'AFELC, et que ceux-ci dépendent en partie du financement de l'AFELC;

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à modifier les points 3, 4 et 5 du chapitre 9 portant sur les « dispositions financières », portant entre autres sur l'abolition de la péréquation, la diminution du pourcentage accordé pour les subventions des projets étudiants, et l'abolition du financement des groupes affiliés;

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à

modifier le point 9 du chapitre 4 portant sur la diminution du quorum des Assemblées générales;

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à modifier le point 9 du chapitre 6 portant sur la diminution du quorum du conseil exécutif;

QUE l'AEUPAC se positionne contre l'avis de motion déposé le 25 mars 2021 qui vise à modifier le point 6 du chapitre 5 portant sur les « élections et nominations » des membres de la *Table d'action et de concertation* (TAC).

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Francis Morin

Demande de la question préalable par Catherine Lauzon

Pour: 10

Contre: 1

Abstention: 1

Question préalable adopté à majorité

Retour sur la proposition:

Pour: 5

Contre: 3

Abstention: 5

Proposition non adoptée

Proposition privilégiée de mettre la prise de position en dépôt

Proposé par Émy Girard

Appuyé par Annabelle Garon

AU

5. Varia

6. Fermeture de l'assemblée

Proposé par Annabelle Garon

Appuyé par Catherine Lauzon

AU

Fermeture de l'assemblée à 14:45

Signature du secrétaire d'assemblée le 19 avril à : *Émeric Hébert*